

Annexe 5

Annexe XVI à l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2007 tendant à prévenir la pollution lors de l'installation et la mise en service des équipements frigorifiques fixes contenant de l'agent réfrigérant fluoré, ainsi qu'en cas d'intervention sur ces équipements, et à assurer la performance énergétique des systèmes de climatisation.

Annexe XVI : Modèle d'attestation de mise à niveau

<i>LOGO</i>	« Coordonnées du centre d'examen » : - dénomination; - numéro de reconnaissance par la Région wallonne; - adresse; - numéro de téléphone; - numéro de télécopie; - courriel.	
Attestation de mise à niveau d'un certificat de catégorie(2)		
Délivrée en application l'article 48 de l'arrêté du 12 juillet 2007 du Gouvernement wallon tendant à prévenir la pollution lors de l'installation et la mise en service des équipements frigorifiques fixes contenant de l'agent réfrigérant fluoré ainsi qu'en cas d'intervention sur ces équipements, et à assurer la performance énergétique des systèmes de climatisation.		
Numéro d'attestation : (1)/(2)/(3)		
Délivré à M.		
Né le/..../.... à.....		
N° du certificat vis-à-vis duquel l'examen de mise à niveau a été sollicité :		
Date de délivrance de ce certificat :		
Délivré à, le		
Pour le Jury,	Le titulaire,	Le Directeur,
 (*) Barrer la mention inutile (1) Numéro de reconnaissance par la Région wallonne du centre d'examen. (2) I, ou II, ou III, ou IV. (3) Numérotation de l'attestation effectuée dans un ordre croissant.		

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 octobre 2012 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2007 tendant à prévenir la pollution lors de l'installation et la mise en service des équipements frigorifiques fixes contenant de l'agent réfrigérant fluoré, ainsi qu'en cas d'intervention sur ces équipements, et à assurer la performance énergétique des systèmes de climatisation.

Namur, le 18 octobre 2012.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre du Développement durable et de la Fonction publique,
J-M. NOLLET

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,
Ph. HENRY